Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

# COMMUNAUTE -00000--D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 6 décembre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

# **ETAIENT PRESENTS:**

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELE-COURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEY-FROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLANQUE Émeline, DE-MULIER Jérôme, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNE-BELLE André, HEUGUE Éric, HOCO René, JURCZYK Jean-François, LELEU Bertrand, LE-VEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAE-SEELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURSEL-DERUELLE Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

## **PROCURATIONS:**

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECLERCQ Odile, EDOUARD Eric donne procuration à IDZIAK Ludovic, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, BEUGIN Élodie donne procuration à PAJOT Ludovic, BOMMART Émilie donne procuration à PRUD'HOMME Sandrine, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration

à MARGEZ Maryse, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLA-HAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FLAJOLET André donne procuration à HANNEBICQ Franck, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DRUMEZ Philippe, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HOCQ René, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MILLE Robert donne procuration à BERROYER Lysiane, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, PERRIN Patrick donne procuration à BARRÉ Bertrand, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, VIVIER Ewa donne procuration à DUPONT Jean-Michel, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

# **ETAIENT ABSENTS EXCUSES:**

SOUILLIART Virginie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELPLACE Jean-François, DESSE Jean-Michel, DUPONT Yves, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel

Monsieur COCQ Bertrand est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 6 décembre 2022

# COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

# PROJET "ACTEURS ÉCONOMIQUES ET BIODÉCHETS" DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA TROISIÉME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE (COTTRI) VALIDATION DES LAURÉATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT A DESTINATION DES ENTREPRISES, EHPAD ET RESTAURATEURS DU TERRITOIRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération en date du 28 juin 2022, le Conseil communautaire a validé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des entreprises, des EHPAD et des restaurants du territoire sur le projet « Acteurs économiques et biodéchets » du Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI).

Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

- accompagner les acteurs économiques à respecter la réglementation du tri à la source des biodéchets,
  - accompagner les acteurs économiques à changer leurs comportements.
  - former des référents « compostage » et déployer le réseau existant,
  - sensibiliser et communiquer sur le compostage de gros volume.

#### Les lauréats bénéficieront :

- d'un rappel de la réglementation et d'un retour d'expérience de leur pair par le biais d'une réunion de lancement ;
- d'une formation « référent compostage » avec les personnes identifiées au sein des structures ;
- de l'installation du dispositif de compostage à l'issue de la formation (les établissements accompagnés pourront bénéficier gracieusement du matériel de compostage de la Communauté d'Agglomération, mais uniquement dans le cadre d'une mise à disposition régie par une convention);
  - de la livraison d'une signalétique adaptée au dispositif de compostage :
- de l'accompagnement d'une durée de 2 ans par un maître-composteur de la Communauté d'Agglomération en vue d'une pleine autonomie du site de compostage ;
  - d'une sensibilisation des salariés et/ou des résidents et/ou des familles.

8 candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Le jury de sélection ad'hoc s'est réuni le 22 septembre 2022.

L'étude des dossiers de candidatures a permis de retenir 7 lauréats.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de valider les lauréats repris au tableau ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les pièces qui s'y rapportent. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président, Le Conseil communautaire, A la majorité absolue,

**VALIDE** la liste des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt à destination des entreprises, des EHPAD et des restaurants du territoire sur le projet « Acteurs économiques et biodéchets » du Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI), telle que ci-annexée.

AUTORISE le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les pièces s'y rapportant.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

> Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents, Pour extrait conforme,

> > Par délégation du Président, Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 0 8 DEC. 2022

Et de la publication le : 0 8 DEC. 2022 Par délégation du Président, e Conseiller délégué,

rre-Emmanuel

GIBSON ierre-Emmanuel



# Procès-verbal de délibération du Jury

# Appel à Manifestation d'Intérêt « Biodéchets et acteurs économiques »

## Jeudi 22 septembre 2022

### Etaient présents :

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON - Conseiller Délégué en charge de la collecte et de la valorisation des déchets et des équipements communautaires associés

Madame Sophie HENOCQ - Responsable du service Protection de l'environnement

Madame Mélanie LEROY – Chargée de projet Economie Circulaire

Monsieur Sébastien GHEERAERT – Maître composteur et Médiateur prévention déchets

Président du jury: Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON

# Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt et candidatures :

La Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à l'Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire impose un tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des producteurs de biodéchets au 31 décembre 2023. Pour répondre à la réglementation et dans le cadre de son engagement sur les thématiques de la Prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération a contractualisé l'accompagnement des acteurs économiques sur la gestion de proximité de leurs biodéchets dans son Contrat d'Objectif pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle. A ce titre, la collectivité a lancé un appel à manifestation d'intérêt autour des biodéchets à destination des acteurs économiques.

A travers cet Appel à Manifestation d'Intérêt, la Communauté d'Agglomération se propose d'accompagner 4 Ehpad, 4 entreprises et 4 restaurateurs désireux d'entrer dans une démarche de prévention et de valorisation des biodéchets. Cet accompagnement s'étalerait ainsi jusqu'à fin 2023, date prévue d'application des mesures relatives à la loi promulguant le tri à la source des biodéchets. Le projet proposé repose sur un conventionnement préalable avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, qui permet l'installation, le suivi et l'accompagnement des sites de compostage ainsi que la sensibilisation des salariés, des résidents, des familles, des clients et la formation des référents compostage.

Les candidats à l'appel à manifestation d'intérêt ont pu déposer leurs dossiers de candidature du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 16 septembre minuit.

8 dossiers de candidature ont été déposés dans les délais.

2 structures ont candidaté dans la catégorie des entreprises :

- LENZE Environnement site de Ruitz
- Cocobolo SARL à Richebourg

# 5 structures ont candidaté dans la catégorie des EHPAD :

- Ehpad E.Piaf à Bruay-la-Buissière
- Ehpad Les Charmilles à Barlin
- Ehpad Le Bon Air à Marles-les-Mines
- Ehpad St Benoît à Amettes
- Résidence A.Croizat à Lillers

# 1 structure a candidaté hors catégorie :

- Le Nid du moulin à Gosnay

Le jury est au regret de constater qu'aucun restaurateur n'a souhaité déposer un dossier de candidature.

### Les critères de sélection des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature ont été évalués par le jury en fonction des critères suivants :

- Le dossier respecte les formats et les délais précisés dans le règlement
- Le dossier comporte une description de la motivation des candidats à s'engager dans ce projet via notamment la sensibilisation des résidents, salariés, personnels, familles.
- Le candidat a fourni une lettre d'engagement
- Le candidat a identifié 2 référents pour le suivi du site de compostage, qui complèteront en temps réel les documents de suivi du processus de compostage et transmettront les documents adéquats conformément à la convention de partenariat
- Le candidat dispose d'une surface au sol nécessaire à l'installation d'une aire de compostage partagé (minimum 10m2)
- Le candidat dispose sur place de matières brunes et sèches (feuilles mortes, petits branchages, broyat, copeaux de bois ...) via notamment la gestion de ses espaces verts sur site
- Le candidat est engagé dans démarche environnementale complémentaire à un projet de compostage partagé
- Le candidat a des perspectives de valorisation et d'utilisation du compost



# Ci-dessous, le tableau d'analyse des dossiers de candidature :

De fait : Le candidat accepte de signer la convention et de respecter la méthodologie de projet de compostage de la CABBALR

Critères	Points sur /10	Catégorie	Entreprise	Catégorie Autre		Ca	tégorie EH	PAD	
		LENZE	Cocobolo	Le Nid du Moulin - Gosnay	Ehpad PIAF - Bruay-la- Buisière	The state of the s	Bon Air – Marles– les– Mines	Ehpad St Benoît - Ames Amettes	e Ambroise Croizat - Lillers
Respect du format de candidature et des délais de dépôt des dossiers	10	10	5	10			10		NESON STREET
Description et pertinence des motivations (implication des salariés, résidents, personnels, clients, famille)	10	10	10	10				10	10
Lettre d'engagement / annexe	10	10	0	10	5		10	5	10
Respect de la nomination de deux référents	10	10	10	10	10		10	10	10
Sous-total	40	40	25	40	35	40	32	35	
Critères techniques liés au dérouleme	ent de nr			-	- 10 Co.	40	32	35	40
Surface disponible à l'installation d'une aire de compostage	10	10	10	10	10	10	10	10	40
Gestion des espaces verts (source de matières sèches)	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Sous-total	20	20	20	20	20	20	20	20	
Critères liés à la démarche environem				The state of the s	William Committee	PMR98480 (20	20	20	20
Démarche environementale en cours	10	10	10	10	10	10	10	10	40
Utilisation et valorisation du compost	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Sous-Total	20	20	20	20	20	20	20	20	10
Total		80	65	80	75	80	72	75	80 80

Le jury a donc délibéré de la manière suivante :

Dans la catégorie des entreprises : les candidatures de LENZE et de Cocobolo sont retenues.

Dans la catégorie EHPAD : les candidatures de la Résidence A.Croizat, de l'EHPAD E.Piaf, de l'EHPAD les Charmilles, de l'EHPAD St Benoît classées première, deuxième, troisième et quatrième ont donc été retenues.

Classée en quatrième position, la candidature de l'EHPAD le Bon Air n'a pu être retenue.

Bien que présentée hors catégorie, le jury a décidé de retenir la candidature du Nid du Moulin, au regard de la qualité du dossier et des motivations exprimées.

A Béthune, le 22 septembre 2022

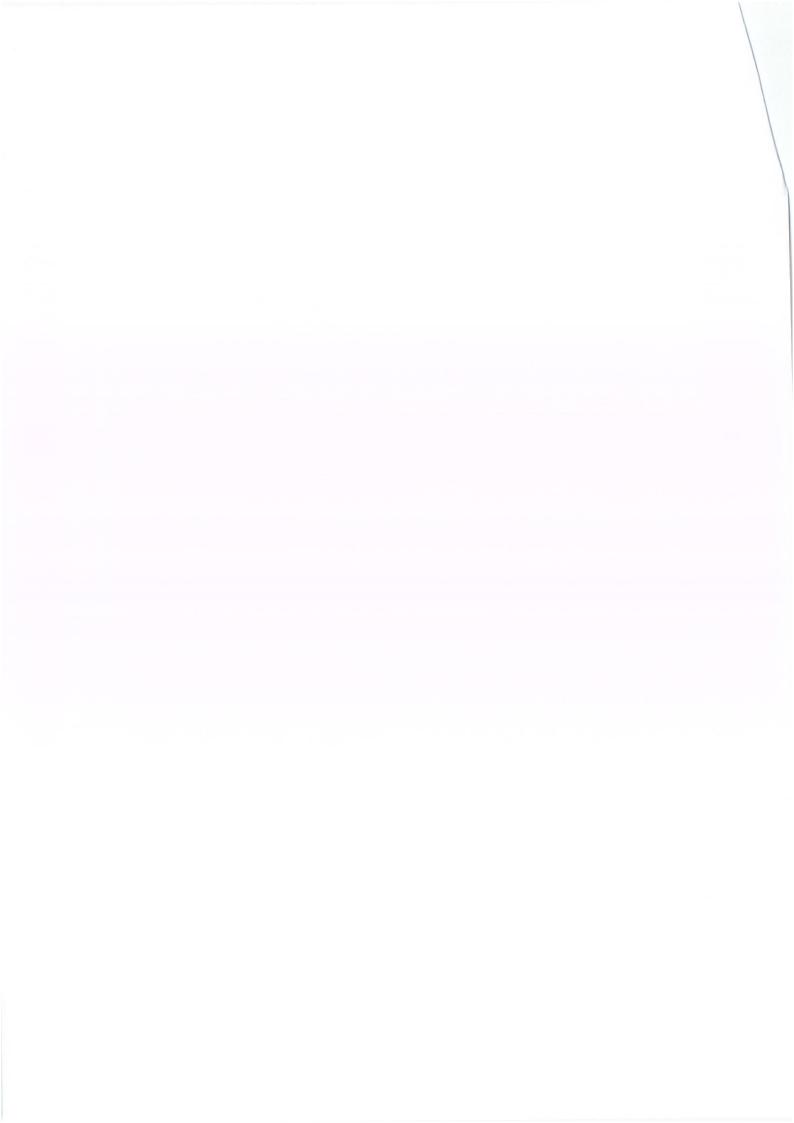
Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON

Président du Jury

Madame Sophie HENOCQ

Madame Mélanie LEROY

Monsieur Sébastien GHEERAERT





De fait : Le candidat accepte de signer la convention et de respecter la méthodologie de projet de compostage de la CABBALR

Critères	Points sur /10	Catégorie	Catégorie Entreprise	Catégorie Autre		Cat	Catégorie EHPAD	PAD	
				Le Nid du	Ehpad PIAF -	Les Charmill	Bon Air – Marles–	Ehpad St Benoît -	e Ambroise
		LENZE	Cocobolo	Moulin – Gosnay	Bruay-la- Buisière	es – Barlin	les- Mines	Ames Amettes	Croizat – Lillers
Respect du format de candidature et des délais de dépôt des dossiers	10	01	2	01	01	01	10	01	10
Description et pertinence des motivations (implication des salariés, résidents, nersonnels, clients, famille)	9	01.	01	01.	01.	01.	2	Đ	P
Lettre d'engagement / annexe	10.		0	10	5	10	10	5	10
Respect de la nomination de deux référents	10	10	10	10	40	10	10	10	10
Sous-total	40	017	25	40	58	40	32	35	40
Critères techniques liés au déroulement de pi		ojet							
Surface disponible à l'installation d'une aire de compostage	01	01	01.	01	01.	10	10	t.	10
Gestion des espaces verts (source de matières sèches)	10	10	10	01	01	10	01	01.	10
Sous-total	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Critères liés à la démarche environementale	nentale								
Démarche environementale en cours	10	01.	01.	01	01	10	10	4	10
Utilisation et valorisation du compost	10	10	10	10	유	10	10	유	10
Sous-Total	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Total		80	65	80	7.5	80	72	75	80
				The second secon					

